

Commune de Martigny-Combe



Mémo

ELEVES

Nos droits

- ✓ A un lieu et un climat de travail calmes et propices aux études
- ✓ A un enseignement de qualité
- ✓ Au respect de sa personne
- ✓ Au respect de son travail
- ✓ A la liberté d'expression

Nos devoirs

- ✓ De respecter les lieux, le matériel, les règles de sécurité, ainsi que le climat de travail
- ✓ De travailler et de respecter les directives
- ✓ De respecter l'enseignant dans sa personne et sa fonction, ainsi que les autres intervenants et élèves
- ✓ De respecter les consignes (devoirs faits, leçons apprises, ...)
- ✓ De politesse, de tolérance
- ✓ De respecter les directives de chaque établissement
- ✓ D'une tenue de travail adéquate, ainsi que d'une tenue décente
- ✓ De respecter la charte de transport scolaire

ENSEIGNANTS

Nos droits

- ✓ A un lieu et un climat de travail dans lesquels son autorité est reconnue
- ✓ A une liberté pédagogique respectant les directives cantonales
- ✓ A la liberté d'expression
- ✓ Au respect de la part des élèves, des parents et de ses supérieurs

Nos devoirs

- ✓ Faire respecter les consignes de son enseignement, les directives émises par les autorités
- ✓ De suivre les consignes et programmes fixés par les autorités
- ✓ D'accompagner les élèves vers leur épanouissement
- ✓ De respecter le secret de fonction
- ✓ De respecter les élèves, les parents et les partenaires de l'école

PARENTS

Nos droits

- ✓ A ce que leur enfant reçoive une formation conforme aux exigences des autorités
- ✓ D'être informés sur la scolarité de leur enfant ainsi que sur les objectifs
- ✓ D'être entendus par l'autorité scolaire en cas de nécessité
- ✓ A ce que les autorités mettent en place des locaux et des conditions de travail adéquates aux règlements cantonaux

Nos devoirs

- ✓ De respecter l'autorité de l'enseignant et des autorités, ainsi que de se conformer aux directives
- ✓ De donner à leur enfant les conditions favorisant au mieux sa scolarité et un comportement adéquat (encadrement, sommeil, alimentation, loisirs, tenue, ...)
- ✓ De demander un entretien en suivant la voie hiérarchique : enseignant concerné, Commission scolaire, DECS
- ✓ D'exiger de leur enfant une attitude adéquate et respectueuse sur le lieu de travail, ainsi que lors des trajets du domicile à l'école et au retour

